facebook.com/
GenerationErasmus

Génération ERASMUS 25 ANS

Agence Europe Éducation Formation France

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Éducation et culture

erasmus 1987 - 2012

www.2e2f.fr

Partir avec Erasmus
Mode d'emploi

Erasmus en quelques chiffres :

Depuis la création du programme en 1987, plus de 2.2 millions d'Européens, dont près de 380 000 étudiants français, ont bougé dans toute l'Europe !

En 2010 - 2011 :

31 665
étudiants Erasmus au départ de la France

25 789
en mobilité d'études

5876
en mobilité de stage

- LEURS DESTINATIONS PRÉFÉRÉES :
  Espagne ;
  Royaume-Uni ;
  Allemagne.

- LES DISCIPLINES LES PLUS REPRÉSENTÉES :
  Sciences sociales, commerce, droit ;
  Sciences humaines et arts ;
  Ingénierie, fabrication et construction.

- Depuis leur mise en place en 2007, les mobilités de stage Erasmus en entreprise ont progressé de

75 %

57 %

des Erasmus en mobilité d'études sont des étudiantes.

Durée moyenne de séjour :
7 mois pour les mobilités d'étude
& **4 mois** pour les mobilités de stage.

Qui peut bénéficier d'Erasmus ?

Le programme Erasmus s'adresse à tous les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur **titulaire d'une charte universitaire Erasmus**. Les instituts, les écoles, et les lycées (pour les cursus de BTS) ont eux aussi accès à la charte universitaire Erasmus.

- Liste des établissements titulaires d'une charte universitaire Erasmus sur :
  http://eacea.ec.europa.eu/llp/erasmus/erasmus_university_charter_en.php

Que permet Erasmus ?

Une mobilité d'études

Vous avez déjà validé votre première année d'études supérieures et votre établissement est titulaire d'une charte universitaire Erasmus ? **Partez étudier en Europe avec Erasmus !**

- Une mobilité d'études s'effectue obligatoirement dans l'un des établissements partenaires du vôtre.
- Sa durée est de 3 à 12 mois en fonction du cursus choisi.
- Pas de perte de temps : votre période de mobilité Erasmus est reconnue par votre établissement d'origine, et les notes obtenues dans l'établissement d'accueil sont validées dans le cadre de votre diplôme français. Vous intègrerez le semestre ou l'année supérieure à votre retour de mobilité, sous condition de validation des examens dans votre établissemnt d'accueil.
- Vous êtes inscrit et vous réglez vos droits d'inscription dans votre établissement français : vous êtes exonéré de droits d'inscription dans l'établissement d'accueil.

Une mobilité de stage en entreprise

Votre établissement est titulaire d'une charte universitaire Erasmus et vous souhaitez vivre une expérience professionnelle en Europe ? **Partez en stage Erasmus dans une entreprise européenne !**

- Vous pouvez réaliser cette mobilité dès votre première année d'études supérieures.
- Sa durée est de 3 à 12 mois, sauf si vous suivez une formation courte, de type BTS ou DUT, pour laquelle la durée minimum est de 2 mois.
- Dans le cas d'un stage obligatoire dans votre cursus, sa validation compte pour l'obtention de votre diplôme français.
- La mobilité de stage constitue une plus-value également pour l'entreprise d'accueil : les étudiants européens apportent de nouvelles perspectives et une expertise dans leur langue pour des négociations de nouveaux marchés à l'international.

Et les langues ?

Les cours sont généralement dispensés **dans la langue du pays d'accueil.** Néanmoins, certains pays, dont la langue est peu diffusée et peu enseignée, proposent leurs **cours en langue anglaise**. C'est le cas notamment des pays scandinaves ou des pays d'Europe centrale et orientale.

Des cours de langues pour préparer votre mobilité

Si vous choisissez de partir en mobilité (d'études ou de stage), vous pouvez suivre des cours intensifs de langue « Erasmus ».

- Ces cours de préparation linguistique et culturelle, d'une durée de 2 à 6 semaines, concernent les langues moins répandues et moins enseignées et vont faciliter votre intégration dans le pays d'accueil. Ils sont généralement organisés en juillet, août, septembre, janvier ou février.
- Ils ne sont proposés que par quelques établissements des 26 pays concernés (Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie). Il est possible de s'inscrire aux cours dispensés par un établissement autre que son établissement d'accueil.
- Une aide financière est attribuée aux bénéficiaires.

Si vous désirez suivre des cours intensifs de langue, vous devez déposer votre candidature directement auprès de l'établissement organisateur.
Liste des établissements européens proposant des cours intensifs de langue :
http://ec.europa.eu/education/erasmus/doc1300_en.htm#country

Où partir avec Erasmus ?

- **Dans l'un des établissements d'enseignement supérieur partenaires du vôtre.**

- **Dans l'un des 32 autres pays participant au programme :** Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie.

Erasmus

Quelles aides financières ?

Vous pouvez bénéficier d'une bourse Erasmus et/ou de cofinancements attribués par votre établissement, certains ministères et les collectivités territoriales.

Si vous êtes boursier, vous conservez votre bourse sur critères sociaux. Contactez le service des Relations Internationales de votre établissement.

Quelle reconnaissance académique ?

- La mobilité d'un étudiant Erasmus est formalisée grâce au contrat d'études pour une mobilité d'études, ou au contrat de formation pour une mobilité de stage. Le premier document liste les cours à suivre dans l'établissement d'accueil, et le second décrit le contenu du stage à réaliser. Tous deux sont signés par l'étudiant, son établissement, et l'établissement ou l'entreprise d'accueil.

- Les périodes de mobilité sont reconnues grâce au système européen de transfert de crédits (ECTS) : au cours de sa mobilité, l'étudiant acquiert des crédits, qui, à son retour, sont validés par son établissement, et comptabilisés pour l'obtention de son diplôme français.

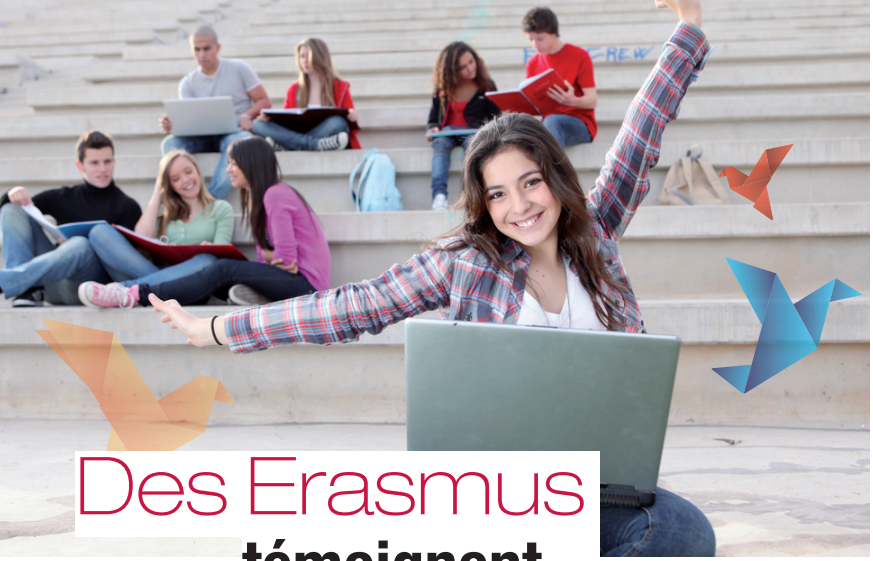

Des Erasmus témoignent...

SYLVAIN

IL A ÉTUDIÉ LE DROIT EN FINLANDE PENDANT SON ANNÉE DE LICENCE :

« J'ai acquis des savoir-faire que je n'aurais jamais obtenus en poursuivant ma formation en France. Outre la langue, puisque les cours étaient dispensés en langue anglaise, j'ai été confronté à un système d'enseignement différent, moderne et dynamique, qui se remet sans cesse en cause. Cet univers novateur est propice au travail, à la réflexion, à l'ouverture, et surtout au plaisir d'étudier ».

NICOLAS

NICOLAS A SUIVI SA PREMIÈRE ANNÉE DE MASTER « ADMINISTRATION DES AFFAIRES EUROPÉENNES » EN SUÈDE :

« Vivre à l'étranger, dans un nouvel environnement, loin de sa famille et de ses amis, fait mûrir très vite. Mon expérience Erasmus a été essentielle dans mon passage à l'âge adulte. Sans compter tous les bénéfices pour mon CV : langues, mobilité, capacité d'adaptation, ouverture, flexibilité. Aujourd'hui, je parle 5 langues et je crée mon entreprise ».

SOPHIE

SOPHIE, 38 ANS, APPARTIENT À LA PREMIÈRE GÉNÉRATION ERASMUS :

« Alors étudiante en tourisme, j'ai passé mon année de maîtrise au Royaume-Uni. Mon année Erasmus a été un déclic pour moi : j'ai su dès lors que ma vie professionnelle serait ouverte sur l'international. Aujourd'hui je suis responsable des relations internationales dans une grande école et j'aide les étudiants Erasmus à préparer leur mobilité. Ayant moi-même vécu cette expérience, je me sens proche d'eux et à l'écoute de leurs appréhensions. J'essaye de faire le maximum pour que leur mobilité Erasmus soit une réussite, tant sur le plan professionnel, que sur le plan humain ».

Comment participer ?

- Si vous souhaitez vous renseigner sur les établissements partenaires du vôtre, les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre, les modalités et le calendrier des candidatures, **rapprochez-vous du service des relations internationales de votre établissement.**

- **Ayez en tête qu'un séjour Erasmus se prépare très en amont (au moins 6 mois avant le départ effectif en mobilité).**

Il n'y a pas qu'Erasmus...

D'autres programmes européens vous permettent de partir en Europe :

Erasmus Mundus

- Venus du monde entier, les **étudiants Erasmus Mundus** suivent un parcours d'excellence, de niveau master ou doctorat, dans au minimum deux établissements d'enseignement supérieur européens différents, et parfois même dans un établissement hors Europe. Pouvant bénéficier d'une **bourse européenne**, ils obtiennent, à l'issue de leur cursus, un diplôme double, multiple, ou conjoint, à visibilité internationale.
Candidatures à adresser directement à l'établissement coordinateur du master ou du doctorat visé.
www.2e2f.fr/erasmus-mundus.php

www.2e2f.fr

Comenius • Grundtvig

- Vous vous destinez à l'enseignement ou à l'éducation des adultes, partez acquérir votre première expérience professionnelle en Europe en devenant **assistant Comenius** dans un établissement scolaire ou **assistant Grundtvig** dans un organisme d'éducation pour adultes.
www.2e2f.fr/comenius-assistants.php
www.2e2f.fr/grundtvig-assistants.php

Le saviez-vous ?

Les enseignants et les personnels administratifs peuvent aussi bénéficier du programme

- Grâce à Erasmus, un enseignant peut dispenser des cours dans un établissement européen partenaire de son établissement d'origine. La durée de sa mobilité doit correspondre à 5 heures d'enseignement minimum, et peut s'étendre jusqu'à 6 semaines. **En 2010/2011, 2480 enseignants français sont partis enseigner en Europe grâce au programme Erasmus.**

- Un enseignant qui a lui-même bénéficié du programme est plus à même d'exposer les plus-values d'une mobilité Erasmus, et de guider les étudiants dans leurs démarches.
- Les enseignants et personnels administratifs peuvent également bénéficier d'Erasmus pour aller se former pendant **1 à 6 semaines au sein d'un établissement d'enseignement supérieur** ou d'une entreprise dans un autre pays européen.

La mobilité d'enseignement est aussi ouverte au personnel d'une entreprise

- Invité par un établissement pour des **missions d'enseignement** exclusivement. Exemple : le DRH d'une entreprise européenne partenaire de l'établissement vient dispenser un cours de gestion de personnel.

Votre mobilité est un atout : faites-le savoir avec Europass

Le **Portfolio Europass** est un ensemble de documents qui traduit, en termes de connaissances et de compétences, vos diplômes, vos stages et vos expériences professionnelles. **Reconnu dans 31 pays**, il présente concrètement ce que vous avez appris et ce que vous savez faire.

Plus de 7 millions de CV Europass ont déjà été utilisés en Europe, et de nombreuses universités et écoles délivrent le Supplément au Diplôme Europass pour accompagner l'insertion professionnelle de leurs jeunes diplômés.

Plus d'information : **http://www.2e2f.fr/europass.php**

POUR EN SAVOIR PLUS :

- **Agence Europe-Education-Formation France :**
  http://www.europe-education-formation.fr/etudier-en-erasmus.php
- **Portail étudiant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :**
  http://www.etudiant.gouv.fr/pid20436/etudier-a-l-etranger.html
- **Portail étudiant de la Commission européenne :**
  http://www.study-in-europe.org
- **Portail sur les possibilités d'étude et de formation en Europe :**
  http://ec.europa.eu/ploteus/

NOTES

Édité avec le soutien financier de la Commission européenne.
Le contenu de cette publication et l'usage qui pourrait en être fait n'engagent pas la responsablilité de la Commission européenne. Mars 2012.

Génération
ERASMUS
25 ANS

Agence EUROPE EDUCATION FORMATION France

L'agence

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DG Éducation et culture

2e2f.fr

AGENCE EUROPE-EDUCATION-FORMATION-FRANCE
24-25 quai des Chartrons • F - 33080 Bordeaux Cedex
Tél. 05 56 00 94 00 • Fax 05 56 00 94 80
www.2e2f.fr • contact@2e2f.fr

www.2e2f.fr

COMENIUS • LEONARDO DA VINCI • GRUNDTVIG • VISITES D'ÉTUDES
ERASMUS MUNDUS • TEMPUS • EUROPASS • EUROGUIDANCE
LABEL EUROPÉEN DES LANGUES • EXPERTS DE BOLOGNE